

## Volonté de détente et perspectives de turbulences

---

Kalliope Joséphidès

Entre l'Europe et l'Asie, le monde chrétien et le monde musulman, la Grèce de l'après-guerre froide est située au cœur d'un "arc de crise" formé par les Balkans, la mer Egée et Chypre, et plus exposée que ses partenaires de la Communauté européenne. D'où la nécessité d'assurer une transition vers de nouveaux équilibres.

L'environnement international actuel est fluide et instable, en un mot insaisissable. Dans ces conditions, l'analyse de la perception grecque de la sécurité, étroitement liée à la perception des menaces, devient une tâche délicate dans la mesure où l'on assiste à une multiplication des facteurs d'incertitudes plutôt qu'à des menaces proprement dites. Les constantes géopolitiques produisent en permanence des sources de tensions qui, en fonction du contexte international, peuvent être latentes ou manifestes voire déboucher sur des conflits armés. Les années quatre vingt dix semblent s'annoncer comme une période propice à l'apparition de crises latentes. C'est pourquoi, il est plus que jamais nécessaire de mettre en place des structures et des mécanismes propres à améliorer la confiance afin d'assurer une transition sans heurts vers de nouveaux équilibres.

La Grèce bien que pleinement partie prenante de la Communauté européenne est plus exposée que ses partenaires aux incertitudes qui sévissent sur le vieux continent. Située à la croisée des chemins entre deux régions conflictuelles, les Balkans et le Moyen-Orient, elle partage

des frontières communes avec trois Etats balkaniques au nord — l'Albanie, la Yougoslavie et la Bulgarie — et avec la Turquie à l'est. La Grèce est aussi un Etat méditerranéen voisin de l'Afrique du Nord et porte donc naturellement un grand intérêt à cette région.

La paix dans cette partie de la Méditerranée est certes impensable sans un règlement du conflit israélo-arabe, mais ce conflit n'est pas le seul à mettre en danger la stabilité de la Méditerranée orientale<sup>1</sup> : les Balkans, la mer Egée, Chypre, forment une sorte "d'arc de crise" lourd de menaces.

C'est à partir de ce cadre qu'il convient d'appréhender les perceptions grecques de la sécurité.

---

## La Grèce dans les Balkans

---

Tout au long de la guerre froide, la frontière balkanique de la Grèce séparait deux blocs antagonistes. Elle représentait le "danger du Nord" qui, pendant trois décennies, a constitué l'axe principal de la défense grecque<sup>2</sup>. Depuis quelque temps, la ligne de fracture entre l'empire austro-hongrois et l'empire ottoman semble se dessiner à nouveau, au moins en partie. Même le regain des tensions religieuses semble trouver ses racines dans cette profondeur historique.

Les Balkans redeviennent une région instable notamment parce que la transition démocratique s'opère plus difficilement que dans les autres pays de l'Est et que ressurgit le problème des minorités. Ces multiples foyers de tensions qui réapparaissent dans les Balkans inquiètent à plus d'un titre les Grecs.

La guerre en Yougoslavie, comme toute crise majeure, comporte de graves implications aussi bien internes qu'internationales. Parce qu'avec l'Autriche, la Yougoslavie constitue un trait d'union entre la Grèce et ses partenaires de la Communauté européenne, ce conflit a conduit à perturber considérablement les échanges économiques intra-communautaires qui transitaient par Belgrade. Il a donc fallu les organiser à travers d'autres pays, ce qui a lourdement grevé les équilibres financiers grecs à un moment où ce pays doit affronter une situation économique particulièrement difficile. Les sanctions décidées par le CEE à l'encontre de la Yougoslavie ne manqueront pas d'avoir aussi des conséquences pour la Grèce ; d'où l'envoi d'une délégation grecque à Bruxelles pour étudier ces probables répercussions.

Au-delà de ces problèmes économiques, la Grèce redoute surtout l'évolution de la question macédonienne qui a pris une nouvelle dimension avec la proclamation d'indépendance de la République de Macédoine, le 15 septembre 1990, puis les élections du 11 novembre

de la même année qui ont donné une majorité au Front de l'unité nationale macédonienne<sup>3</sup> dont la revendication principale est l'affirmation d'une nation macédonienne et la création d'une grande Macédoine aux dépens de la Grèce et de la Bulgarie. Cette situation paraissait d'autant plus inquiétante que certains de ses partenaires européens ont envisagé, un moment, "la reconnaissance avant la fin de l'année 1991, non seulement de la Slovénie et de la Croatie, mais aussi de la Bosnie-Herzégovine et de la Macédoine"<sup>4</sup>. D'où la déclaration du Premier ministre grec Constantin Mitsodakis affirmant la position de son pays en contradiction avec ses partenaires européens (italien et allemand, notamment) et insistant sur l'idée "qu'il ne serait absolument pas utile de parler de la reconnaissance unilatérale de l'indépendance de ces républiques"<sup>5</sup>.

Concerné au premier chef par la crise yougoslave, les Grecs se sentent ainsi, dans cette affaire, relégués au rang de "parent pauvre" de la Communauté. La Grèce qui redoute les ambitions éventuelles de la république de Macédoine avec laquelle elle a une longue frontière, a pris soin, lors de l'adoption d'un code de conduite de la Communauté pour la reconnaissance de nouveaux Etats, d'ajouter un long paragraphe à la déclaration adoptée au conseil des ministres des Douze : "Aucun des Etats naissants ne devra faire valoir des revendications territoriales à l'égard de ses voisins ni développer une propagande ou des activités hostiles". La teneur de ce passage illustre la prise de conscience des dirigeants grecs de la fragilité de cette frontière et leur volonté de réduire l'isolement géographique du pays aux confins de l'Europe. C'est pourquoi ils veulent dorénavant jouer à fond la carte européenne.

Officiellement les relations gréco-bulgares paraissent au beau fixe<sup>6</sup>. La visite, à Athènes, du Premier ministre bulgare Dimitar Popov en septembre 1991 a consacré "la lune de miel" entre les deux pays qui ont même signé "un accord de coopération, de bon voisinage et d'amitié". Mais la situation issue des dernières élections législatives en Bulgarie inquiète la Grèce dans la mesure où le Mouvement pour les droits et libertés (MDL) — parti de la minorité musulmane — a obtenu avec 24 députés la possibilité de tenir un rôle charnière dans la vie politique bulgare. En effet, l'Union des forces démocratiques (UFD) qui a remporté ce scrutin et qui a formé un gouvernement minoritaire va devoir s'appuyer sur le groupe parlementaire de cette minorité ouvertement soutenue par la Turquie. De sérieuses interrogations subsistent donc quant à l'orientation de la politique extérieure de la Bulgarie et à l'avenir de l'axe privilégié Athènes-Sofia sur lequel est fondée la politique grecque dans les Balkans. D'autant plus que sur la question macédonienne, les deux capitales n'ont pas la même perception des choses. La Grèce nie l'existence d'une nation

macédonienne en considérant la Macédoine yougoslave comme une "invention" du maréchal Tito en 1943 pour former une sorte d'Etat-tampon visant à limiter la puissance de la Serbie vers le Sud. Tandis que la Bulgarie, qui a une forte minorité macédonienne soutient l'indépendance des Macédoniens yougoslaves tout en les considérant comme d'authentiques bulgares.

Les relations entre la Grèce et l'Albanie ont connu une nette amélioration depuis le début des années 1980 et l'engagement de Tirana sur la voie de la démocratisation est censé offrir de meilleures conditions à la minorité grecque orthodoxe qui y vit. Mais l'Albanie, pays le plus pauvre du continent européen, n'en finit pas de se perdre dans des crises à répétition dont on voit mal comment elles pourront être surmontées; les blocages politiques et économiques, les émeutes de la faim, les vagues d'exode massif sont autant de signes révélateurs de la détresse de tout un peuple. La Grèce s'inquiète donc des conséquences de toutes sortes qu'une situation si instable peut engendrer, et redoute, par ailleurs, le jeu d'Ankara qui a renoué avec sa politique balkanique en établissant des liens étroits avec Tirana.

En conclusion, la Grèce, déjà confrontée à la pression de la Turquie à propos de la minorité musulmane de Thrace est consciente de la fragilité de ses frontières balkaniques à la fois en raison des visées nationalistes du Front de l'unité nationale macédonienne, parti au pouvoir dans la république yougoslave de Macédoine, et de "l'arc islamique" formé, tout le long de ces frontières, par les minorités musulmanes activement soutenues par Ankara, qu'elles soient ou non turcophones<sup>7</sup>.

---

## La dimension égéenne...

---

Le caractère insulaire de la Grèce, elle-même presque île, est renforcé par plus de 3000 îles situées pour la plupart en mer Egée. Cet espace, qui constitue sa frontière maritime avec la Turquie, est un lieu stratégique chargé de conflits potentiels<sup>8</sup>.

A ses limites orientales, la mer Egée est un point de rencontre entre l'Europe et l'Asie, entre le monde chrétien et le monde musulman. A cette profondeur historique, les tensions Est-Ouest et les récentes évolutions du droit de la mer sont venues ajouter de nouvelles difficultés. Ce qu'on appelle le différend de la mer Egée renvoie à une multitude de contentieux gréco-turcs qu'il est nécessaire d'évoquer pour mieux comprendre la nature des relations entre les deux pays. Les principaux ont trait à l'étendue des eaux territoriales, à la délimitation du plateau continental, au contrôle de l'espace aérien et au statut

militaire de certaines îles grecques<sup>9</sup>. Tous ces litiges, aux aspects juridiques et techniques complexes, résultant d'une remise en question par Ankara du *statu quo* en mer Egée sont perçus par la Grèce comme les éléments d'une stratégie turque visant à éroder sa souveraineté et constituent autant de sources de confrontations entre les deux pays, comme cela a failli arriver en mars 1987. Au lendemain de la rencontre entre les deux premiers ministres à Davos en janvier 1988, on a pu croire que cette tension allait s'apaiser, mais il n'en fut rien, tant la pesanteur de l'histoire continue de se faire sentir.

Avec le nouveau contexte créé par l'après guerre froide et les dernières élections législatives en Turquie, la situation a cependant évolué.

La stratégie grecque dans le processus de négociations du traité sur les armes conventionnelles en Europe du 10 novembre 1990 visait, selon les termes mêmes du ministre des Affaires étrangères M. Papoulias, à concilier sa contribution au processus de désarmement et "la garantie de ses intérêts nationaux". Elle y voyait notamment l'avantage majeur d'établir un équilibre des forces à un niveau plus bas, allégeant ainsi la part du budget militaire dans son économie (les effectifs de l'armée représentent 5,9% de la population active et les dépenses militaires 6,6% de son PNB). Il est significatif qu'elle n'ait pas pris la responsabilité de retarder ou d'ajourner la signature de ce traité qui exclut pourtant de son champ d'application une zone du territoire turc créant ainsi un "vide de sécurité" susceptible de conduire à une nouvelle course aux armements et de menacer encore la paix dans la région.

Quant à la nouvelle situation issue des élections législatives turques d'octobre 1991, elle a suscité beaucoup d'espoirs en Grèce ; Athènes a accueilli favorablement la formation d'un gouvernement démocratique qui s'engage à améliorer la situation des droits de l'Homme et à préserver l'orientation occidentale de sa politique extérieure, en particulier en direction de l'Europe ; la Grèce ayant, en tant que membre de la Communauté, un rôle clé dans l'évolution des relations entre la CEE et la Turquie. Ces orientations présentent d'incontestables avantages pour Athènes mais toute la question est de savoir si ces données récentes persisteront car le nouveau gouvernement turc dépend d'une coalition qui demeure fragile.

---

### ... et Chypre

---

"Chypre a été la mèche et reste le catalyseur des relations gréco-turques". Etat indépendant, membre de l'ONU et associé à la



Communauté européenne<sup>10</sup>, Chypre subit les effets d'une géopolitique qui la dépasse et d'une décolonisation ratée; depuis son indépendance en 1960, son sort est largement conditionné par la minorité turque qui bénéficie d'un large soutien de la Turquie. A la suite de l'intervention armée de ce pays en 1974 et de l'occupation de près de 40% de son territoire, l'île est coupée en deux. Ankara maintient toujours une armée importante sur la partie qu'il contrôle où a été créé, le 15 novembre 1983, la "République turque du nord de Chypre". Si le problème reste entier une autre dynamique semble cependant s'être amorcée récemment grâce à la volonté américaine d'agir pour tenter de régler ce conflit comme l'a affirmé le président Bush en tournée dans la région; au cours d'une conférence de presse à Athènes, le 19 juillet 1991, il a même précisé qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour résoudre le problème avant la fin de l'année. Il a ensuite profité de sa présence en Turquie pour appuyer la proposition turque relative à la tenue d'une conférence quadripartite (la Grèce, la Turquie et les deux communautés chypriotes) pour le règlement de la question de Chypre tout en insistant sur le rôle de l'ONU. Dès le mois d'août, il annonçait la tenue à Washington d'une conférence de haut niveau sous l'égide des Nations Unies. Acceptée dans son principe par toutes les parties et initialement prévue pour le mois de septembre, elle fût reportée notamment en raison des élections turques mais tout laisse à penser que cette conférence se tiendra début 1992. Dans sa dernière résolution sur Chypre (le 11 octobre 1991) le Conseil de sécurité "considère que la convocation d'une réunion internationale de haut niveau... à laquelle participeraient les deux communautés ainsi que la Grèce et la Turquie constituerait une méthode efficace pour la conclusion d'un accord global sur Chypre". Si un tel processus s'enclenchait de manière féconde, il pourrait créer un climat propice à la discussion des autres différends gréco-turques.

---

## Maastricht ou l'histoire au futur

---

Le sommet européen de Maastricht les 9 et 10 décembre 1991 marque une date importante dans l'histoire de la construction européenne car il consacre la mutation de la Communauté européenne en union politique dotée d'une union économique et monétaire. Les Grecs qui exprimaient, au début de leur adhésion dans les années 80, une certaine méfiance à l'égard de la construction européenne figurent désormais parmi ses plus fervents défenseurs. Les considérations de sécurité ne sont pas étrangères à cette attitude même si les considérations politiques et économiques l'emportent. Le fait que la

Grèce ait répété à Maastricht qu'il lui serait difficile d'approuver les résultats du sommet si elle n'obtenait pas un engagement formel sur son adhésion à l'UEO est tout à fait révélateur de ses préoccupations de sécurité. Sa décision d'intégrer l'UEO s'inscrit certes dans la logique de la construction européenne, mais elle vise également à lui offrir un maximum de garanties pour lui assurer sa défense. L'article 5 du traité de Bruxelles, modifié, stipule en effet qu'"au cas où l'une des Hautes Parties Contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront... aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres." Les ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'UEO ont adopté à l'occasion du sommet de Maastricht une déclaration qui prévoit que les "Etats qui sont membres de l'Union européenne sont invité à adhérer à l'UEO... ou à devenir observateurs s'ils le souhaitent." Simultanément, les autres Etats européens membres de l'Otan sont invités à devenir "membres associés de l'UEO d'une manière qui leur permette de participer pleinement aux activités de l'UEO". Ces accords seront signés, en principe, avant le 31 décembre 1992. Au terme de cette déclaration, la Grèce deviendra membre à part entière de l'UEO et la Turquie membre associé. Cette nouvelle situation comporte pour la Grèce un avantage institutionnel vis à vis de la Turquie qui sera cependant plus limité que celui dont elle jouit dans le cadre de la CEE en raison de "la quasi-adhésion" parallèle de la Turquie.

A cette étape historique que constitue Maastricht, nous devons relever la coïncidence entre la demande grecque d'adhérer à l'UEO et l'invitation de cette dernière à tous les Etats de l'Union européenne à se joindre à elle afin de former "une véritable identité européenne de sécurité et de défense". Mais le véritable défi lancé à la Grèce à Maastricht est économique. Bien qu'un fond de cohésion ait été créé, la Grèce devra déployer des efforts considérables dans ce sens, si elle ne veut pas rester dans la Communauté "à petite vitesse", exclue de la troisième phase de l'union économique et monétaire.

**Kalliope Joséphidès** est vice-présidente de l'institut Europe-Chypre-Méditerranée de Nicosie

#### Notes :

1 Voir : Schreiber, Dalage, Delmas, Grzybek, *Jeux de Go en Méditerranée orientale*, FEDN, Paris 1986.

2 Veremis "Greece and Nato : continuity and change" in Chipman, *Nato's southern allies*

- : *internal and external challenges*, London and New York, Routledge 1988, pp. 236 - 286.
- 3 Stark, "Vers un retour aux guerres balkaniques ?", IFRI, *Lettre bimestrielle* N°61, octobre 1990.
- 4 Entretien avec M. De Michelis, *Le Monde* du 7 décembre 1991.
- 5 *Le Monde*, 30 novembre 1991
- 6 Les relations entre la Grèce et la Bulgarie se sont beaucoup améliorées depuis 1974, les visites de C. Karamanlis à Sofia et de T. Zivkov à Athènes illustrent la qualité des relations établies entre ces deux pays.
- 7 La Turquie considère que l'orientation de sa politique extérieure vers la Communauté européenne n'est pas une option stratégique exclusive ; les Balkans et le Caucase constituent une alternative à cette orientation.
- 8 Bozdemir M., "Egée : mer de conflits", *Problèmes politiques et sociaux* N°562, Paris, la Documentation française, 1987.
- 9 Il existe sur ces questions une abondante documentation. On citera notamment : Wilson A., "The Aegean dispute", *Adelphi Papers*, N°155, 1979-80, I.I.S.S., London. Yerasimos S., "Le conflit de la mer Egée", *Hérodote*, N°32, janvier/mars 1984. Constan D., (Ed.), *The greek-turkish conflict in the 1990*, Macmillan, London, 1991. Alexandris A. et autres, *Les relations gréco-turques*, Athènes 1988.
- 10 Voir à ce sujet : Ifestos P., Tsardanidès C., *Les relations de Chypre avec la Communauté européenne 1972-1991*, Ed. Papazissi, Athènes, 1991.